

Religion/Fin du jeûne du ramadan Cultiver la paix autour de soi



Photo : Julie Ngumbi

L'imam Dibert Mouhammad Bekoye pendant son prêche a invité les musulmans à cultiver la paix autour d'eux.



Photo : Julie Ngumbi

L'imam de la grande mosquée de Port-Gentil (au milieu) entouré d'autres leaders religieux.



Photo : Julie Ngumbi

Les musulmans rassemblés à la mosquée lors de la grande prière de la fin du ramadan.

RAD
Port-Gentil/Gabon

Dans son message de circonstance, l'imam Dibert Mouhammad Bekoye, a relevé, lors de la grande prière d'hier, que l'Aïd Al Fitr constitue plus qu'une simple privation, une période de recueillement et un moment de purification de l'âme et d'expiation des péchés. En somme, toute une école pour amener le musulman à se conformer aux enseignements du Coran, en mettant en avant la concorde qui doit régner dans toute la collectivité où vivent les hommes.

LA communauté musulmane de Port-Gentil, à l'instar de celle du monde entier, a célébré, hier, la fin du jeûne du ramadan, l'Aïd Al Fitr. Période de recueillement au cours de laquelle les fidèles du prophète Mahomet se sont abstenus de manger, boire, fumer, ou encore d'avoir des relations sexuelles, de l'aube au coucher du soleil. A l'exception des personnes malades, les femmes en période de menstruations, les femmes enceintes (ou qui allaitent), les personnes âgées et les enfants pré pubères. Dans leurs plus beaux atours, les musulmans de la cité pétrolière ont pris part, hier matin, à la grande mosquée, à la prière dite par l'imam Dibert Mouhammad Bekoye. En présence, dans le cadre de l'œcuménisme du plus en plus agissante dans la ville, de plusieurs autres confessions reli-

gieuses. Pour le premier responsable des musulmans de la ville, le mois du jeûne de ramadan, plus qu'une simple privation, est un moment de purification de l'âme et d'expiation des péchés, une école pour amener le musulman à se conformer aux enseignements du Coran, au nombre desquels, a-t-il dit, la paix. « Il est important que le musulman cultive la paix dans son milieu de vie, envers ses coreligionnaires ou non », a confié Dibert Mouhammad Bekoye, en saluant la présence à ses côtés des autres leaders religieux. Pour Mgr Guy Boulin, vicaire général du diocèse de Port-Gentil « nous sommes là, nous aussi, pour prier pour la paix avec nos frères musulmans, enfants d'Abraham. Nous cheminons avec eux dans la foi, en espérant que, ensemble, nous construisons un monde meilleur. »

Le jeûne du ramadan, faut-il le rappeler, figure parmi les cinq piliers de l'Islam que sont la profession de foi, la prière, la zakat (soutien financier aux pauvres), le jeûne du mois de ramadan, et le pèlerinage à la Mecque une fois dans la vie pour ceux qui en ont les moyens. Il marque, apprend-on, le début de la révélation du Coran au prophète Mahomet, et se pratique durant le mois sain, c'est-à-dire au neuvième mois du calendrier lunaire musulman.

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA PROSPECTIVE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : 18 juillet 2015
Appel d'offres : N° 03/MEPIP/SG/DGDDI/2015
Nom du projet : Travaux de construction et de réfection de bâtiments administratifs
Source de financement : Budget de l'Etat.

1. OBJET

La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects lance un appel d'offres pour la construction et la réhabilitation des bâtiments administratifs.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en six (6) lots suivants :

- Lot n°1 : Travaux de construction du Bureau Central de Lambaréné
- Lot n°2 : Travaux de construction du Bureau Secondaire d'Ekata
- Lot n°3 : Travaux d'aménagement du Bureau Central voitures et engins d'occasion d'Owendo
- Lot n°4 : Travaux de réfection du Bureau Central de Libreville Aéroport
- Lot n°5 : Travaux de réfection du Bureau Central de Port-Gentil/Aéroport
- Lot n°6 : Travaux de construction de la brigade de Dousala.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un candidat ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Le Directeur Général du Budget
et des Finances Publiques

Jean Fidèle OTANDAULT

Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects
Sise à Oloumi (Face au siège de SOBEA)
Porte n° 308
BP : 40
Tél. 01-79-53-72
-Libreville-

<http://www.dgmp.ga>

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **mercredi 19 août à 10 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, **le 05 août 2015 à 11 heures** dans la salle de réunion de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

Le Directeur Général des Douanes
et Droits Indirects

Michel ONDINGA-NGOENGOUE